

Conseillers Elus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Date de la convocation :
29/05/2026

1ère Séance ordinaire du 5 juin 2026

Sous la présidence de : M. Guy ERNST, Maire.

Membres présents : MM et Mme. SCHNEIDER Jean-François et QUIRIN Martine, Adjoints, REPIS Christian, STEYER Florent, KIEFFER Véronique, BLATTNER Sylvie, WITZ Brigitte, DURRENBERGER Marien, et GUYENOT Angélique.

Membres excusés : METZLER Fabien (procuration à REPIS Christian), METZLER Christine, ADAM Nathalie, PORCHE Lionel et NOCK Sylvain (procuration à Guy ERNST).

La séance est ouverte à 20 h 00.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme KIEFFER Véronique est désigné secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 avril 2026

Point n° 3 : Travaux assainissement

Dans le cadre du programme des travaux, M. le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que la prochaine tranche du chantier portant sur les réseaux humides menée par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig et consistant à mettre en place l'assainissement collectif et à rénover les réseaux d'eau et d'eaux pluviales, va débuter courant du mois d'août.

Cette tranche concernera la rue de l'Eglise, depuis l'embranchement rue de la Batteuse jusqu'à la place Hugo WEGMANN, ainsi que le début des rues Oberweg et Niederweg. Des travaux auront également lieu rue des Jardins concernant la rénovation des réseaux d'eau et d'eaux pluviales.

Les marchés ont été finalisés par la communauté de communes qui communiquera sur ce sujet ultérieurement.

Une réunion d'information destinée aux riverains concernés par ces travaux a par ailleurs eu lieu mardi 2 juin au foyer communal de HEILIGENBERG.

La commune informera les habitants des perturbations engendrées au fur et à mesure de l'avancement du chantier, via intra-muros, un affichage en mairie, ...

Point n° 4 : Travaux concernant les vitraux de l'église

Le Maire informe le conseil qu'une réunion du conseil de fabrique s'est tenue durant laquelle a été signalée la dégradation de plusieurs vitraux de l'église. Un devis a été présenté pour un montant de 733,20 € TTC. M. le maire signale également qu'au cours de cette même réunion, il a été convenu après discussion que le conseil de fabrique s'engage à participer à hauteur de 50 % du montant H.T. des réparations, la commune acquittant quant à elle le reste à charge.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve les réparations des vitraux selon les modalités proposées.

Point n° 5 : Primes de départ en retraite

Mmes Marguerite DUBOIS, animatrice périscolaire, et Maria Héléna PEREIRA agent d'entretien, ont décidé de faire valoir leurs droits à la retraite au 1^{er} août 2026, après plusieurs années d'un engagement sans faille en faveur du village.

Afin de récompenser l'implication et le dévouement de ces agents à leur poste respectif, il est proposé de leur verser une prime exceptionnelle de départ en retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser à Mmes DUBOIS et PEREIRA une prime de départ en retraite. Cette prime sera versée sur la paie du mois de juillet 2026, dernier mois travaillé pour ces deux agents.

Point n° 6 : Mise en adéquation réglementaire

La trésorerie d'ERSTEIN attire l'attention de la commune sur le fait que plusieurs textes de loi n'ont pas été référencés sur la délibération votée le 4 mars concernant la reconduction d'un compte à termes. Il convient donc de reprendre cette délibération en complétant les références juridiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération de conclusion d'un compte à terme abondée des références juridiques manquantes.

Point n° 7 : Désignation d'un délégué auprès du syndicat AGEDI

AGEDI est le fournisseur de logiciels budgétaire et état-civil de la commune. Il ne s'agit pas d'une société, mais d'un syndicat mixte dont la gouvernance est assurée par les élus qui le composent.

A ce titre, et comme pour n'importe quel syndicat auquel appartient la commune (SELECT'OM, SDEA, ...), il est nécessaire de désigner un représentant communal au sein de cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme M. Guy ERNST, Maire, comme délégué titulaire, et M. Jean-François SCHNEIDER, 1er Adjoint, comme suppléant.

Point n° 8 : Informations du maire

Monsieur le maire informe les membres du conseil du déroulement du calendrier des manifestations estivales.

Ainsi aura lieu le samedi 20 juin prochain la fête de l'école.

Concernant la cérémonie du 14 juillet, M. le Maire souhaite connaître la préférence des conseillers quant à son horaire. Un début de cérémonie à 10H30 fait consensus.

Comme il est de tradition, le marché aux puces aura lieu le dimanche suivant cette cérémonie, à savoir le 19 juillet.

Monsieur le maire fait part au conseil de la date de sortie du prochain bulletin communal prévu pour la première quinzaine de juillet. Si certains conseillers ont des idées d'articles, elles sont les bienvenues.

Monsieur le Maire souhaite remercier ses adjoints, MM. SCHNEIDER et METZLER, ainsi que Mme QUIRIN, épaulés par l'équipe communale, pour tout le travail effectué ces dernières semaines.

Il précise également qu'étant absent tout le mois de juin, c'est M. SCHNEIDER qui assurera l'intérim.

Monsieur le maire apporte également quelques précisions sur les dégâts causés par les fortes pluies de dimanche dernier.

Monsieur le Maire fait part avec tristesse au conseil du décès de M. Alain GRISE, ancien maire d'URMATT, qui nous a quitté le 31 mai dernier à l'âge de 84 ans.

Enfin, Monsieur le Maire informe ses collègues du départ vers une nouvelle mission de M. l'abbé Maxence FOURNIER. Une messe d'au revoir aura lieu à URMATT le 30 août à 10H30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures.

**Le Maire,
Guy ERNST**



**La Secrétaire de séance,
Véronique KIEFFER**